



LES SCÈNES DE MUSIQUE ALTERNATIVES DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PUBLIQUES - PUM 2050
SOUTENIR LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS DANS LA PLANIFICATION URBAINE DE MONTRÉAL

24 septembre 2024

QUI SOMMES-NOUS ?

Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ) est un organisme à but non lucratif fondé en 2018. L'association représente les salles de spectacles indépendantes à travers le Québec, **incluant 15 sur l'île de Montréal**. Les membres de SMAQ sont très diversifiés en termes de modèles d'affaires, de sources de revenus et de direction artistique, **reflétant la richesse et la diversité du paysage culturel québécois**.

Le réseau représente la majorité des spectacles professionnels musicaux à travers la province **(+80%) !**



PLAN DE LA PRÉSENTATION

•01•

Identifier les **menaces existentielles** touchant les lieux de diffusion indépendants.

•02•

Exposer les **répercussions directes** qu'une inaction pourrait engendrer sur l'ensemble de l'écosystème culturel montréalais.

•03•

Proposer des **recommandations concrètes** pour répondre à ces enjeux et préserver ces espaces essentiels.



LES TROIS MENACES EXISTENTIELLES TOUCHANT LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS MONTRÉALAIS

MENACE #1 : RÉGLEMENTATIONS FLOUES ET INADAPTÉES

Règlements sur le bruit

La réglementation sur le bruit est **inadaptée** et de nature **subjective**. Les lieux de diffusion montréalais en viennent à être exposés à des **amendes** et des **restrictions difficiles** à respecter.

Zonage

Les restrictions en matière d'aménagement urbain rendent l'obtention d'un permis de salle de spectacles **difficile, complexe** et **dispendieux**. Ces contraintes compliquent l'ouverture et le maintien des lieux de diffusion montréalais.

MENACE #2 : FRAGILITÉ FINANCIÈRE



Coûts d'exploitation en hausse constante

Les coûts d'exploitation — loyers, salaires, infrastructure — ont augmenté de manière disproportionnée (**plus de 40 % en trois ans**).



Soutien public insuffisant

Le sous-financement public chronique que font face les lieux de diffusion indépendants renforce leur **précarité économique** et **compromet la mission culturel** de ces lieux.

MENACE #3 : PRESSIONS IMMOBILIÈRES ET SPÉCULATION



Spéculation immobilière

La spéculation immobilière, en particulier dans des arrondissements en plein **gentrification**, entraîne une **hausse artificielle des valeurs foncières**, incitant des investisseurs à acheter des propriétés dans l'espoir de réaliser un profit rapide, ce qui fragilise les petits acteurs culturels.

Augmentation des loyers

Les loyers augmentent rapidement (**jusqu'à +30%**), rendant les espaces inabordables pour les exploitants de salles, menaçant ainsi leur viabilité.

Manque de protection

Contrairement à d'autres grandes villes, Montréal ne dispose pas de mécanismes pour protéger les lieux culturels contre la spéculation immobilière. **Il n'existe ni fonds d'investissement dédiés ni zones de protection culturelle.**



LES RÉPERCUSSIONS DE L'INACTION (1/3)

01. Érosion du lien culturel francophone

- Les salles de diffusion indépendantes jouent un rôle clé dans la promotion des artistes francophones, notamment émergents, en présentant plus de **80% des spectacles musicaux professionnels québécois**.
- Affaiblissement de la **diversité culturelle** et **augmentation de l'influence des contenus internationaux**.

02. Désintégration de l'écosystème musical montréalais

- Les salles de diffusion indépendantes offrent une **première plateforme essentielle** pour les **artistes, technicien·ne·s et professionnel·le·s** du milieu musical pour acquérir de l'**expérience** et se faire connaître.
- Leur disparition **priverait toute une chaîne de valeur musicale de ces ressources**, fragilisant l'ensemble de l'industrie musicale montréalaise.

LES RÉPERCUSSIONS DE L'INACTION (2/3)

03. Représentation des communautés marginalisées

- Espace crucial pour l'**expression des artistes issus de la diversité** culturelle et de la communauté LGBTQ+.
- Leur fermeture **diminuerait la représentation artistique et culturelle à Montréal.**

04. Affaiblissement de la cohésion sociale

- Ces salles sont des lieux de rencontre qui **renforcent les liens sociaux** dans une ville aussi diverse que Montréal.
- Leur fermeture augmenterait l'**isolement social** et la **fragmentation communautaire.**

Selon un récent sondage de la *Canadian Live Music Association*, **86 %** des Canadiens estiment que la musique live améliore leur bien-être social et mental.

LES RÉPERCUSSIONS DE L'INACTION (3/3)

05. Perte d'espaces d'inclusion et d'innovation artistique

- Les lieux de diffusion indépendants permettent aux artistes d'**expérimenter** et de **développer** des **projets novateurs**.
- La fermeture de ces lieux entraînerait une perte d'espaces pour **la création novatrice**, affaiblissant la réputation de Montréal en tant que **pôle culturel dynamique**.

06. Impact économique sur les quartiers

- Ces lieux génèrent des **revenus** pour les **commerces locaux** grâce à l'afflux de spectateurs et de visiteurs.
- Leur fermeture entraînerait un **déclin de l'économie locale** et **diminuerait l'attractivité** des quartiers.



LES RECOMMANDATIONS DES SMAQ EN VUE DU PUM 2050

RECOMMANDATION #1 : MODERNISATION DES NORMES EN MATIÈRE DE BRUIT

- Moderniser les normes de bruit en tenant compte des **réalités des quartiers mixtes et des activités culturelles**, notamment dans des arrondissements comme le Plateau-Mont-Royal.
- Impliquer des **experts en acoustique** pour définir **des seuils de décibels clairs et mesurables** pour garantir un **cadre légal clair**.
- Lancer un projet pilote pour développer des **politiques détaillées** et assurer une meilleure cohabitation entre les résidents et les lieux culturels.



RECOMMANDATION #2 : ADOPTER LE PRINCIPE DE L'AGENT DE CHANGEMENT

Le principe de l'agent de changement repose sur l'idée que l'entité qui introduit **une modification dans un environnement existant est responsable de s'adapter aux conditions en place.**

Par exemple :

- Si un nouveau bâtiment résidentiel est construit dans un quartier culturel, le promoteur doit prendre des mesures pour atténuer les nuisances sonores (insonorisation, fenêtres spécifiques) causées par les activités nocturnes déjà présentes.
- De la même manière, si un lieu culturel s'installe dans un quartier résidentiel, il doit prendre les dispositions nécessaires pour ne pas déranger les habitants existants.



RECOMMANDATION #3 : SIMPLIFICATION DE L'OBTENTION DES PERMIS DE SPECTACLE

- **Guichet unique** : Création d'un point de service centralisé pour toutes les démarches administratives liées aux salles de spectacle.
- **Harmonisation des critères** : Unification des exigences à travers la ville pour simplifier et accélérer le processus d'obtention des permis pour les petites salles culturelles.
- **Accélération des procédures** : Réduction des délais de traitement grâce à une meilleure coordination entre les services municipaux.
- **Soutien aux nouveaux projets** : Faciliter l'ouverture et la régularisation des salles dans des zones à forte activité culturelle.



RECOMMANDATION #4 : SOUTIEN À L'ACQUISITION DES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS

- **Création d'un organisme dédié** : Mise en place d'une structure en partenariat public-privé pour acquérir les immeubles abritant des salles de diffusion indépendantes.
- **Sécurisation à long terme** : Stabilisation des coûts d'exploitation pour protéger les salles contre les pressions immobilières.
- **Fonds d'investissement** : Établissement d'un fonds pour le rachat et la gestion des immeubles, en partenariat avec la Ville de Montréal, des OBNL, d'autres paliers gouvernementaux et des acteurs privés.





**LES SCÈNES DE MUSIQUE ALTERNATIVES DU
QUÉBEC**

CONSULTATIONS PUBLIQUES - PUM 2050

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE

24 septembre 2024